

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_063

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 69 |
| Votants | 83 |
| Pouvoirs | 14 |

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION À LA MAISON DE L'EMPLOI ET À LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION À LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'agglomération a pour compétence : le soutien à la politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Que cette compétence s'exerce notamment par la gestion et le financement des structures locales et des dispositifs de soutien à l'emploi que sont :

- la Maison de l'Emploi qui porte l'Espace Economie Emploi et et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- la Mission Locale du Grand Périgueux

Que dans ce cadre le Grand Périgueux dispose de représentants dans les conseil d'administration de ces deux structures.

A - Mission de la maison de l'emploi – Espace Economie - PLIE

- Accueil tout public, Observatoire économique, Gestion Prévisionnelle des emplois et des Compétences, Animation territoriale (forums emploi et rencontres entreprises...),
- Relation entreprises et gestion des recrutements; Animation entreprises; Accueil tout public et accompagnement libre.
- Parcours d'insertion professionnelle et de formation des personnes les plus en difficulté dans l'accès à l'emploi (RSA, Chômeurs de longue durée, Séniors...) et promotion de la clause d'insertion dans les marchés publics.

B - Administration de la Maison de l'Emploi

Considérant que la Maison de l'Emploi de l'agglomération périgourdine est une association régie par la loi 1901 et administrée par un Conseil d'administration composé de membres réparti de la manière suivante :

| | Représentants | Nombre de voix |
|---|---------------|----------------|
| Grand Périgueux | 6 | 36 |
| Etat | 1 | 13 |
| Pôle Emploi | 1 | 13 |
| Conseil départemental | 1 | 10 |
| Conseil Régional | 1 | 10 |
| Chambre économique | 1 | 6 |
| Organisations patronales et clubs d'entreprises | 4 | 6 |
| Organisations syndicales de | 5 | 6 |

| | | |
|--------------------------|----|-----|
| salariés représentatives | | |
| Total | 20 | 100 |

A - Compétences de la Mission Locale

La mission locale a pour mission :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation, l'emploi et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou en proie à des difficultés sociales

B - Administration de la Mission Locale

La Mission Locale de l'agglomération périgourdine est une association régie par la loi 1901 et administrée par un Conseil d'administration composé de 31 membres.

- 1 - Le collège des élus des Collectivités Territoriales : 14 membres
- Le Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de la Dordogne ou son représentant
- 12 élus de la Communauté d'Agglomération du Grand-Périgueux

2 - Le collège des Services de l'État : 7 membres

3 - Le collège des Partenaires Économiques et Sociaux : 6 membres

4 - Le Collège des associations et organismes concernés par les jeunes : 5 membres

Dans ce cadre il convient de désigner :

- les 6 représentants du Grand Périgueux au sein de la Maison de l'Emploi
- les 12 représentants de l'agglomération au sein de la Mission Locale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



• Décide de désigner les représentants suivants :

- Maison de l'Emploi :

| |
|-------------------|
| AMELIN Jean Louis |
| TOURNIER Arlette |
| PROTANO Pascal |
| COURAULT Martine |
| VADILLO Floran |

PALEM Patrick

- Mission Locale :

| |
|-----------------------|
| AMELIN Jean Louis |
| TOURNIER Arlette |
| SERRE Pascal |
| SARLANDE Marie Claire |
| LAGUIONIE Joël |
| PROTANO Pascal |
| BELLOTEAU Vincent |
| REYS Hélène |
| VADILLO Floran |
| LACOSTE Vincent |
| GONTHIER Liliane |
| PALEM Patrick |

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|--------------------------------|
| Délibération publiée le 31 juillet 2020 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020 | Périgueux, le 31 juillet 2020 |
| | Le Président, Jacques AUZOU |

Le Président,
Jacques AUZOU